

DOSSIER DE PRESSE

Strasbourg, 15 novembre 2021

Une politique 2021-2026 ambitieuse pour la réduction et la valorisation des déchets sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg



Table des matières

Une politique 2021-2026 ambitieuse pour la réduction et la valorisation des déchets sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg	1
1. Massifier les actions de réduction à la source :	4
A) Présentation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets	4
3 temps forts pour la SERD 2021.....	4
Une édition 2021 avec un record de participation sur le territoire de l'Eurométropole ..	5
Plus de 50 porteurs d'actions.....	5
B) Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspillage - Plan d'action 2021-2026.....	5
2. Réduire le volume de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles en triant et en valorisant les biodéchets des habitants	8
A) Modalités de mise en œuvre.....	8
B) Bilan de l'expérimentation à Holtzheim	9
3. Inciter à la réduction et au tri grâce au levier financier : expérimentation de la TEOM incitative.....	9
Annexe 1 : les porteurs d'actions de la SERD.....	11
Annexe 2 : le plan Objectif Z	12
Annexe 3 : Les subventions existantes.....	14
Le compostage	14
Les couches lavables	14

Introduction

Dès 2019, à travers le Plan Climat 2030, l'Eurométropole de Strasbourg s'est fixée pour ambition de **réduire de 15% la totalité des déchets ménagers sur son territoire**, et de **réduire de moitié la poubelle bleue**. Cet enjeu s'inscrit dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre par une meilleure utilisation des matières, plus d'économie circulaire, une réduction des transports de déchets, une meilleure valorisation matière et énergétique, qui constituent un des axes majeurs de la politique déchets.

La dynamique enclenchée au cours de ces dernières années est prometteuse, mais l'engagement collectif doit encore s'amplifier pour atteindre les objectifs fixés en **développant de nouvelles actions** qui porteront leurs fruits dans les mois et années à venir.

La politique du mandat 2021-2026 en matière de gestion des déchets s'inscrit dans cette continuité. Sa déclinaison permettra de franchir un nouveau cap dans la réduction et la valorisation tout en participant au développement de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire et en contribuant au développement des emplois. Les actions menées en faveur de la réduction des déchets participeront à l'objectif de **création de 25 000 emplois dans le domaine de l'économie sociale et solidaire sur notre territoire**.

Cette politique s'articule autour des cinq axes stratégiques suivants :

1. Réduire la production de déchets
2. Réutiliser et réparer
3. Recycler et mieux valoriser
4. Accompagner la transformation de l'incinération
5. Adapter l'organisation du service aux enjeux

Dans ce contexte, le 25 juin 2021, le conseil de l'Eurométropole a décidé:

- l'adoption du **plan d'action de réduction des déchets qui concourt à l'objectif national de réduction des déchets fixé à 15% entre 2010 et 2030**.

- **l'adoption du déploiement de la collecte des biodéchets qui contribuera à réduire de 50% le volume du bac d'ordures ménagères (ou bac à couvercle bleu) entre 2010 et 2030** ainsi qu'à réduire les déchets livrés à l'unité de valorisation énergétique et contribuer à l'atteinte de l'objectif européen de 65% à l'horizon 2025 alors qu'il est actuellement de 31%

- l'adoption de l'évolution du mode de financement avec la volonté de la collectivité d'instaurer une tarification incitative sous forme d'une TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) incitative et d'en valider la mise en œuvre sur un territoire pilote (phase expérimentale) avant son déploiement à l'ensemble du territoire

À terme, **l'Eurométropole de Strasbourg sera la première collectivité de France à déployer la collecte des biodéchets sur l'ensemble de son territoire ainsi que la tarification incitative**. C'est une politique innovante, audacieuse et nécessaire qui s'engage.

Les expériences menées jusque-là prouvent que les actions de prévention et de valorisation ne peuvent efficacement porter leurs effets que si les acteurs locaux se les approprient pour les décliner sur leur territoire, c'est pourquoi, depuis le début de ce mandat, toutes les forces du territoire, élus-es, associations, acteurs-rices économiques mais aussi les citoyens-nes sont associés-es à la réflexion sur la gestion des déchets au travers de toutes les instances existantes à ce jour : groupe de travail intercommunal, pôle de coordination, comité partenarial ou encore la plateforme de participation citoyenne. Ces espaces témoignent d'un grand intérêt pour la thématique et d'échanges constructifs de la part de chacun-e des participants-es.

1. Massifier les actions de réduction à la source : Objectif Z - Zéro Déchet, Zéro Gaspillage – plan d'action 2021-2026

A) Présentation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) a lieu cette année du 20 au 28 novembre 2021.

L'objectif de la Semaine est de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée et donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école, en faisant ses achats ou même en bricolant.

Le concept de la Semaine est basé sur la réduction des déchets c'est-à-dire avant que ce dernier ne soit produit, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

La réduction des déchets c'est donc agir pour ne pas produire les déchets en consommant mieux (consommation de produits peu emballés), en produisant mieux (production de produits éco-conçus), en prolongeant la durée de vie des produits (réparation et don) et en jetant moins (compost par exemple).

Organisée dans toute l'Europe depuis 13 ans et coordonnée en France par l'ADEME, la SERD est un « temps fort » de mobilisation au cours de l'année. Elle dépasse même nos frontières, la Semaine est également organisée en Europe. En 2019, le record de participation a été atteint avec 16 570 actions organisées dans plus de 30 pays.

L'Eurométropole de Strasbourg mobilise les acteurs-rices du territoire et réalise le programme sur son territoire depuis cinq ans.

L'objectif de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets c'est aussi de mettre en avant ces acteurs-rices et de montrer à tout un chacun comment il peut agir aujourd'hui au quotidien, et ainsi participer à atteindre les objectifs ambitieux de réduction et de valorisation sur notre territoire.

3 temps forts pour la SERD 2021

- L'inauguration de la SERD lors d'un ciné-débats « aux déchets citoyen ! »

L'Eurométropole de Strasbourg propose une soirée de lancement le 19 novembre à 17h45 à l'UGC Ciné Cité avec la projection du documentaire « Aux Déchets, Citoyens ! ». **Fabienne Baas**, vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de la gestion et réduction des déchets à l'Eurométropole de Strasbourg, interviendra avant la projection afin d'annoncer le lancement de la SERD. Le film sera

suivi d'une table ronde rassemblant plusieurs acteurs-rices engagés-es dans la réduction des déchets.

Entrée gratuite et inscription obligatoire via le lien : <https://my.weezevent.com/cine-debat-aux-dechets-citoyens> »

Pour les 100 premiers inscrits, le livre «Recycler ? Vers une démarche zéro déchets» de Sylvain Chevreux sera offert. L'auteur sera présent pour présenter et dédicacer son livre.

- Collecte de jouets d'occasion - Laisse parler ton cœur :

ECOSYSTEM organise sa 12^{ème} édition de l'opération « Laisse Parler Ton Cœur », grande collecte de jouets d'occasion durant la SERD. Dans ce cadre, l'Eurométropole de Strasbourg s'associe à l'association CARIJOU afin d'organiser cette grande opération solidaire sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg avec plus de 25 points de collecte répartis sur le territoire !

- Le marché OFF fait la SERD !

Engagé depuis 2015 dans la promotion des alternatives locales, responsables et éthiques aux traditionnels cadeaux de Noël, le Marché OFF s'associe à la SERD pour proposer cette année un week-end d'animations sur la thématique de la réduction des déchets et de l'économie circulaire.

Rendez-vous du vendredi 26 au dimanche 28 novembre Place Grimmeissen à partir de 11h pour assister aux différents ateliers, expositions, tables-rondes et animations organisées par la HEAR de Mulhouse, la Fresque du Climat, Alter Alsace Énergies, la Chambre de Consommation d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg, VéloStation, Créative Vintage, etc.

Une programmation d'animations engagées qui se poursuivra sur toute la durée du Marché OFF, tous les jours du 26 novembre au 24 décembre...

Une édition 2021 avec un record de participation sur le territoire de l'Eurométropole

Près de 90 actions sont recensées pendant la semaine. Entre ciné-débat, apéro-jeux ateliers DIY (couture, cosmétiques, tawashi...), des visites pédagogiques, des repairs cafés, des ateliers/conférences zéro déchet, des ciné débat, chacun-e peut trouver aisément une action à réaliser lors de cette semaine, et pourquoi pas la pérenniser toute l'année.

Plus de 50 porteurs d'actions

Une grande diversité d'acteurs-rices se sont mobilisés-es pour offrir un programme 2021 très varié ([annexe 1](#))

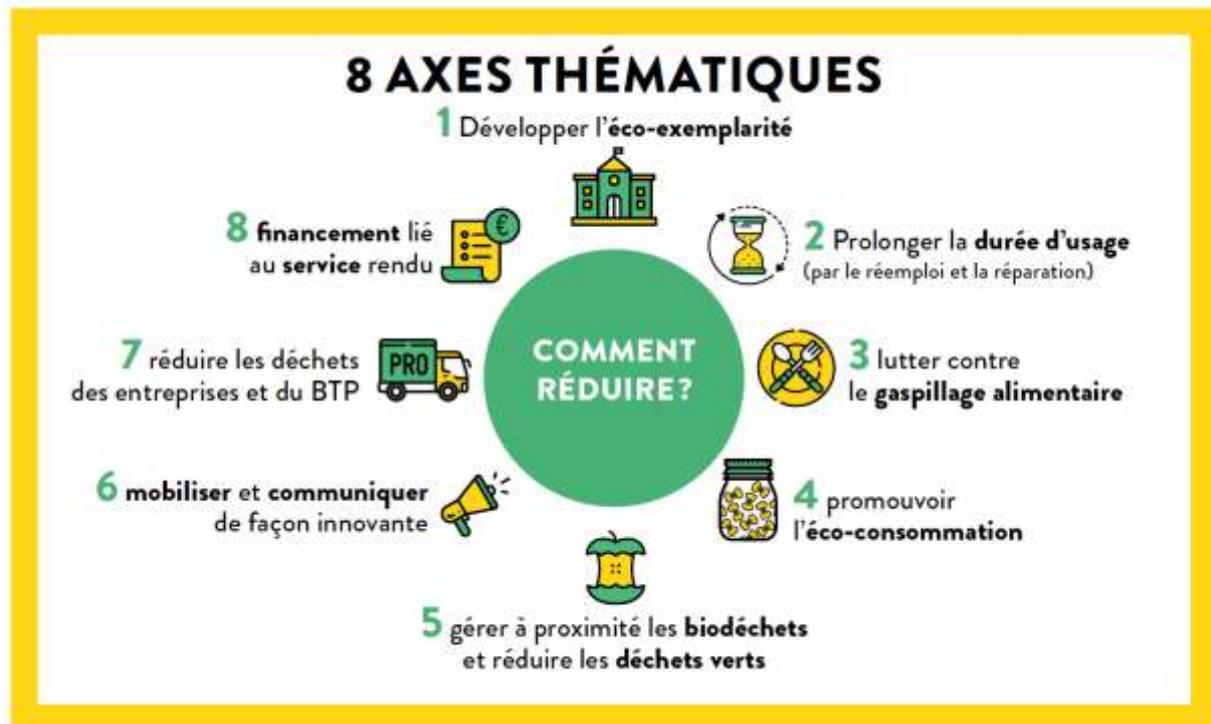
B) Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspillage - Plan d'action 2021-2026

La délibération de juin dernier a permis de fixer de nouveaux objectifs, de renforcer les actions de réduction des déchets existantes, de développer de nouvelles solutions pour les six années à venir et répondre également à l'obligation réglementaire d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) que l'Eurométropole de Strasbourg a rebaptisé « Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspillage - Plan d'action 2021-2026 ».

Le PLPDMA concerne les actions de prévention uniquement c'est-à-dire les actions permettant de réduire soit la nocivité sur l'environnement et la santé humaine soit la

quantité totale de déchets ménagers et assimilés (DMA) qui englobent les ordures ménagères résiduelles (OMR), les collectes sélectives (verre et emballages recyclables), les apports en déchèterie et la collecte des objets encombrants.

Dans le prolongement du Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage lancé en 2016, le PLPDMA a été co-construit avec les acteurs-rices du territoire. Il a fait l'objet de nombreuses réunions afin de recenser l'ensemble des besoins et des projets. Ce travail collectif a abouti à 27 fiches-actions classées en 8 axes thématiques :



La synthèse des 27 fiches-action se trouve en [annexe 2](#), et le document complet sur objectifz.strasbourg.eu/wp-content/uploads/2021/11/Objectif-Z-2021-2026.pdf

Ce plan a par ailleurs été soumis à l'avis du comité partenarial zéro déchet zéro gaspillage en mars dernier, qui l'a enrichi et validé. Puis, il a été soumis à une enquête publique en avril dernier. 39 observations ont été formulées et toutes ont été intégrées. Aussi, les habitants-es ont été invités-es à déterminer les actions qui leur paraissaient les plus importantes. Environ 500 personnes ont participé au vote et ont déterminé les cinq actions prioritaires :

- réduire les emballages et promouvoir la consigne
- développer le compostage collectif
- réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale
- amplifier le réemploi
- promouvoir les structures de réparation

L'état des lieux et le diagnostic des types et quantités de déchets produits sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ont permis de fixer des objectifs intermédiaires ambitieux de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) à atteindre :

- **4% soit une baisse de 18 kg de DMA/habitant en 2023 par rapport à 2018**
- **6% soit une baisse de 27 kg de DMA/habitant en 2026 par rapport à 2018**

Ces objectifs intermédiaires sont cohérents avec ceux fixés au niveau national, ils concourent bien à l'atteinte de **l'objectif de réduction de - 15% de déchets à l'horizon 2030 par rapport à 2010.**

L'ensemble des axes constitutifs du programme de réduction nécessite d'être décliné de manière opérationnelle pour atteindre les objectifs fixés.

Une des fiche-action a pour objectif de soutenir les acteurs dont le souhait est de contribuer activement à la réduction des déchets. Dans ce cadre, l'Eurométropole de Strasbourg lance annuellement un appel à projets « Objectif zéro déchet ». Depuis 2018, les trois premières éditions de cet appel à projets ont permis de soutenir 24 projets pour un montant d'aides s'élevant au total à 116 500€.

D'autre part, plusieurs actions œuvrent pour soutenir financièrement et accompagner les habitant-es à la réduction des déchets : subventions pour le compostage individuel et collectif ; et subventions pour l'achat de couches lavables ([Annexe 3](#)).

Dans l'axe 4 du plan, visant à promouvoir l'éco consommation, une des actions consiste à mettre en place un dispositif d'aide à l'achat de protections hygiéniques lavables. **Dans ce cadre, une nouvelle subvention sera proposée, le 19 novembre, au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'achat de protections hygiéniques lavables.** L'Eurométropole de Strasbourg proposera une aide allant jusqu'à 30 € pour l'achat de protections menstruelles lavables pour toute habitante de l'Eurométropole (renouvelable 3 fois à raison d'une fois/personne/an).

Une communication grand public sera réalisée durant certains événements de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets les 25, 26 et 27 novembre et sur les sites internet de l'Eurométropole strasbourg.eu et objectifz.strasbourg.eu.

Pourquoi choisir les protections menstruelles lavables ?

- Au cours de sa vie, chaque femme consomme et jette près de 14 000 protections menstruelles à usage unique. Certaines se retrouvent dans les stations d'épuration ou les océans, ce qui représente une source de pollution non négligeable.
- Contrairement aux serviettes et tampons jetables, les protections lavables ne contiennent pas de substances toxiques (perturbateurs endocriniens, phtalates, traces de glyphosate, perturbateurs endocrinien...).
- Au cours de sa vie, une femme va dépenser en moyenne 3 334€ pour l'achat de protections hygiéniques à usage unique. Avec une durée de vie moyenne entre 5 et 10 ans, les protections lavables sont beaucoup plus rentables.

Le plan d'action Objectif Z 2021-2026 est modifiable et révisable à tout moment. Les fiches-actions seront donc actualisées périodiquement et de nouvelles fiches seront ajoutées si besoin. Un bilan annuel est également présenté au comité partenarial afin de suivre le bon déroulement du programme, la mise en œuvre des projets et l'atteinte des objectifs.

2. Réduire le volume de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles en triant et en valorisant les biodéchets des habitants

Dans un contexte d'objectif national de valorisation des déchets fixé à 65 % d'ici 2025, le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers devient obligatoire. Ces déchets, qui sont actuellement collectés dans les poubelles d'ordures ménagères résiduelles à couvercle bleu, représentent annuellement environ 10 000 tonnes qu'il s'agit désormais de valoriser au plus proche de notre territoire afin qu'ils puissent devenir une ressource, notamment en matière énergétique en cohérence avec le schéma directeur des énergies mais aussi par l'intermédiaire d'un retour à la terre de la matière organique.

A) Modalités de mise en œuvre

Le déploiement opérationnel de **cette nouvelle collecte se fera en plusieurs phases échelonnées entre 2022 et 2025**, pour tous-tes les habitants-es de l'Eurométropole, de façon adaptée à chaque typologie d'habitat.

Ce déploiement s'appuie tant sur les études techniques que sur les résultats des quatre expérimentations démarrées entre 2018 et 2020 à :

- Holtzheim via des Abris-bacs
- Centre-ville de Strasbourg avec de l'apport volontaire mobile (sur un vélo, deux fois par semaine)
- Quartier de la Montagne Verte à Strasbourg, en habitat dense, via de l'apport volontaire en bornes
- Quartier de Cronembourg à Strasbourg avec de la collecte en porte-à-porte

Ayant désormais suffisamment de recul et de retours d'expériences, le déploiement généralisé de la collecte des biodéchets en apport volontaire de forme bacs et abris-bacs à l'instar de l'expérimentation qui se déroule depuis 2019 sur la commune de Holtzheim va démarrer dès le 1^{er} janvier 2022 par les communes de moins de 10 000 habitants. **Les communes de Blaesheim, Eschau, Fegersheim, Lipsheim et Plobsheim seront les premières concernées.** Les abris-bacs seront installés en concertation avec les différentes communes pour qu'ils soient au plus proches des habitants-es.

L'ensemble des dépenses nécessaires à la mise en place de cette nouvelle collecte sur cette première phase de déploiement est **estimé à plus de 2 millions d'euros dont près d'1,5 million d'investissements sur l'année 2022.** Ils permettront l'acquisition des abris-bacs et bacs ainsi que des kits de tri au domicile composés des bioseaux et sachets krafts. Une grande partie de ces dépenses d'investissement est éligible à un financement de 55% par l'ADEME.

Cette action permettra aussi de contribuer à l'objectif européen d'un taux de valorisation matière (65 % en 2025) alors qu'il est de 31 % actuellement.

Parallèlement au déploiement de cette nouvelle collecte des déchets alimentaires, toutes les actions visant à pérenniser et développer le compostage de proximité, qu'il soit individuel ou collectif et associatif, seront également promues et amplifiées.

B) Bilan de l'expérimentation à Holtzheim

Sur la commune d'Holtzheim, 13 bornes ont été installées sur sept emplacements :



Depuis le début de l'expérimentation en novembre 2019 :

- 80 % des foyers sont équipés
- 72 tonnes de déchets ont été revalorisées soit l'équivalent de :
 - o Énergie renouvelable : 56 343 kWh de biogaz soit l'équivalent de la consommation de 3 camions poubelles pour 1 an ET
 - o Retour au sol : 6 800 m² de terres fertilisées ou 8 tonnes de compost

L'enquête de satisfaction, réalisée en juin 2020, révélait que neuf habitants-es sur dix sont satisfaits-es du dispositif et que le taux d'erreur de tri était inférieur à 1%.

Les citoyens-nes qui ont refusé de prendre part à cette expérimentation l'ont justifié par le fait qu'ils avaient trop peu de déchets, n'étaient pas spécialement intéressés-es par la démarche ou utilisaient déjà un compost.

3. Inciter à la réduction et au tri grâce au levier financier : expérimentation de la TEOM incitative

Au-delà du programme de prévention des déchets présenté ci-avant, la réduction de la production de déchets et l'amélioration des performances de tri passent par la mise en place d'une tarification incitative.

Dans la continuité de la délibération du 25 janvier 2019 au travers de laquelle le principe d'une tarification incitative a été acté, la délibération du 25 juin 2021 a précisé les grandes lignes opérationnelles de la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des

Ordures Ménagères incitative (TEOMi), dont la part variable sera basée sur le volume des bacs de déchets résiduels

La part fixe de la TEOMi intègre les coûts de gestion des autres flux : collecte sélective, biodéchets, déchèteries, collecte des objets encombrants ou encore la collecte des dépôts sauvages. La part variable apparaîtra sur l'avis d'imposition de taxe foncière en plus de la part fixe, de la même manière que la TEOM actuellement.

Le choix de la TEOMi permet de conserver la redevance spéciale qui s'adresse à l'ensemble des structures hors ménages.

Mise en œuvre d'un territoire pilote

Acté par la délibération Plan Climat Air Énergie Territorial, un territoire pilote, composé des communes de Holtzheim, Eckbolsheim, Niederhausbergen et du quartier strasbourgeois de Cronembourg, permettra d'expérimenter cette tarification incitative. Ce territoire pilote de 33 000 habitants est représentatif de l'ensemble de notre territoire (typologie d'habitat, recettes de TEOMi par secteur et disparité des valeurs locatives) ce qui est gage de reproductibilité pour le déploiement à suivre.

Le planning envisagé pour la mise en œuvre de ce territoire pilote est le suivant :

- 2022 : enquêtes de fiabilisation de données, de communication et adaptation des volumes de bacs
- 2023 : comptabilisation réelle des volumes de déchets résiduels des usagers qui servira de base au calcul de la part variable de la TEOMi
- 2024 : en septembre, envoi de la taxe foncière faisant apparaître dorénavant la part variable de la TEOM.

Il est à noter que l'ADEME soutient les collectivités qui décident d'ores et déjà de mettre en œuvre la tarification incitative sur l'ensemble de leur territoire avant la fin de l'instauration du territoire pilote, à hauteur de 12 euros par habitant du fait du déploiement concomitant de la collecte des déchets alimentaires. Certaines dépenses d'investissement sont également éligibles à un financement de 55% par l'ADEME. Pour 2022, les dépenses du territoire pilote sont estimées à 1 million d'euros dont 800 000 € en investissement.

Annexe 1 : les porteurs d'actions de la SERD

Des associations

aCROciation ; Alter Alsace Energie ; Banque de l'objet ; Bretz'selle ; Carijou ; Centre Socio Culturel Camille Claus ; Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est ; Creative Vintage ; Cybergrange ; Eco Manifestations Alsace ; Eschau-Nature ; Fresque du Climat ; Futurs proches ; L'Avis en vert ; Tadam Ecocouture ; Face Alsace ; Famille d'Illkirch ; Humanis ; La Fabrique ; La Maison du compost ; Mes mets dans les orties ; Octop'us ; Sikle ; Strasbourg Initiation Nature et Environnement (SINE Strasbourg) ; Un Demain Vert ; VéloStation ; Zéro déchets Strasbourg.

Des entreprises

Bouygues Immobilier ; Crédit Mutuel Alliance Fédérale de Strasbourg ; Ecosystem ; Emilishiki ; Graine & cie ; Green Phoenix ; La cordonnerie Fine ; Librairie Kleber ; Pur Etc. ; Schroll ; Valterra.

Des consultant.e.s

Céline Portal

Des établissements scolaires

Collège Notre-Dame de Sion à Strasbourg ; HEAR ; Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Strasbourg (Crous).

Des médiathèques

Médiathèque de l'Ouest.

Des collectivités

Breuschwickersheim ; Lampertheim ; Lingolsheim ; Oberhausbergen ; Plobsheim ; Schiltigheim ; Vendenheim ; Ville de Kehl ; Et l'Eurométropole de Strasbourg.

D'autres établissements publics

Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est ; ADEME ; Région Grand Est ; Chambre des Métiers D'Alsace.

Annexe 2 : le plan Objectif Z

27 ACTIONS

<p>Axe 1</p>  <p>Développer l'éco-exemplarité</p>	<p>1.1 Accompagnement des communes de l'Eurométropole de Strasbourg 1.2 Favoriser l'éco-exemplarité des services de l'Eurométropole de Strasbourg 1.3 Promouvoir les contrats publics responsables 1.4 Favoriser l'éco-responsabilité des agents de l'Eurométropole de Strasbourg</p>
<p>Axe 2</p>  <p>Prolonger la durée d'usage par le réemploi et la réparation</p>	<p>2.1 Amplifier le réemploi 2.2 Développement de la filière de réemploi des textiles, linges de maison et chaussures 2.3 Développement de la filière de réemploi des cycles 2.4 Développement de la filière de réemploi du matériel médical 2.5 Développement de la filière de réemploi du matériel informatique et numérique 2.6 Promouvoir et rendre visible les lieux et structures de la réparation</p>
<p>Axe 3</p>  <p>Lutter contre le gaspillage alimentaire</p>	<p>3.1 Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale 3.2 Promouvoir le don alimentaire 3.3 Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire et collective</p>
<p>Axe 4</p>  <p>Promouvoir l'éco consommation</p>	<p>4.1 Réduire les emballages et promouvoir la consigne 4.2 Promouvoir les textiles sanitaires lavables 4.3 Lutter contre les imprimés non sollicités</p>
<p>Axe 5</p>  <p>Gérer à proximité les biodéchets et réduire les déchets verts</p>	<p>5.1 Promouvoir le compostage individuel 5.2 Développer le compostage collectif 5.3 Réduire les déchets verts et favoriser le broyage et le jardinage au naturel</p>
<p>Axe 6</p>  <p>Sensibiliser, mobiliser et communiquer de façon innovante</p>	<p>6.1 Rendre les manifestations plus éco-responsables 6.2 Encourager le passage à l'action 6.3 Rendre plus visible la prévention et sensibiliser tous les publics 6.4 Sensibiliser les scolaires</p>
<p>Axe 7</p> 	<p>7.1 Accompagner et sensibiliser les professionnels à la prévention des déchets 7.2 Réduire les déchets du BTP</p>

Réduire les déchets des professionnels	
Axe 8  Financement lié au service rendu	8.1 Finalisation du déploiement de la redevance spéciale 8.2 Déploiement d'une tarification incitative en lien avec le service rendu

Annexe 3 : Les subventions existantes

Le compostage

Les déchets de cuisine (épluchures, fanes, marc de café...) et déchets verts de jardin (tonte, feuilles, branchage...) représentent 30% de nos déchets ménager. En les compostant, ils produisent un engrais naturel pour enrichir nos sols et nos jardinières. C'est pourquoi, l'Eurométropole de Strasbourg vous accompagne et vous soutient financièrement pour l'achat de composteur ou lombricomposteur seul ou à plusieurs (jusqu'à 40€ pour le compostage individuel et montant variant en fonction du nombre de foyers pour le compostage collectif).

Depuis 2015, environ 450 subventions pour du compostage individuel sont accordées par an.

En 2020, on dénombrait 45 sites de compostage collectifs implantés sur le domaine public et 320 sites sur le domaine privé : 7000 foyers ont ainsi accès à un composteur collectif, permettant l'économie de 400 tonnes de déchets.

Les couches lavables

Les dernières enquêtes démontrent la présence de substances potentiellement nocives pour la santé des bébés dans les couches jetables de différentes marques. Ces couches représentent par ailleurs un budget important et remplissent la poubelle bleue. L'achat d'une trentaine de couches lavables remplace 4 500 couches jetables et évite jusqu'à 300 kg de déchets par an.

L'Eurométropole de Strasbourg propose de soutenir l'achat ou la location de couches lavables. Une subvention de 60€ pour 100€ d'achat (neuf ou d'occasion) ou de location de couches lavables est proposée.

Depuis 2019, 307 subventions ont été attribuées, ce qui représente 120 tonnes de déchets évités.

Toutes les informations concernant ces aides sont à retrouver sur objectifz.strasbourg.eu